

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS	1 an	6 mois	3 mois
France	120.00	65.00	35.00
Belgique	130.00	70.00	38.00
Union Postale	140.00	75.00	40.00
Tarif B	80.00	45.00	25.00

ANNONCES.....  
REDACTION.....

ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue, Tél. 84 et 19.00. Inter. 6.  
TOURNAI..... 26, rue Carnot.  
LILLE..... 2, rue Talbot, Tél. 57.07.  
PARIS..... 18, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.49.  
MOUSSON..... 105, rue de la Station, Tél. 5.44.

**TOUTES LES SPÉCIALITÉS COLOMBOPHILES**  
sont en vente à la  
**Pharm. du Progrès**  
163, GRANDE-RUE, 163  
ROUBAIX

**Pour vos Rhumes**  
vous avez de suite calmés  
par l'emploi de  
**SIROP BERTON**  
séché  
aux grandes personnes  
La fiole: 9 fr. 00  
(impôt compris)  
**Pharm. du Progrès**  
163, GRANDE-RUE, 163  
ROUBAIX

## BILLET PARISIEN

### Le budget sera-t-il voté à temps?

(UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)  
PARIS, 5 JANVIER (MINUIT).  
Précédant d'une semaine les travaux du Parlement, la Commission des Finances de la Chambre a repris aujourd'hui l'examen du projet de budget. On sait qu'elle avait commencé cet examen avant les vacances. Elle doit abandonner maintenant les plus importants chapitres qu'elle avait réservés. Cette après-midi, elle s'est attelée au budget de la Marine pour lequel elle a demandé des applications au Gouvernement.  
La Chambre, une fois saisie des conclusions de la Commission, n'aura pas de temps à perdre: à supposer, en effet, que tout aille pour le mieux à la Commission, elle ne pourra discuter le projet budgétaire avant le 25 janvier. Or, les élections législatives ont lieu cette année. A quelle date?  
C'est date n'est pas encore fixée, mais il n'est peut-être pas impossible de la prévoir.  
D'après la Constitution, les élections doivent avoir lieu à moins de soixante jours de la convocation de la nouvelle Chambre. Or, la Constitution fixe la réunion de cette Chambre au 1<sup>er</sup> juin 1932. Il faut donc que les électeurs se rendent aux urnes pendant un délai de deux mois. Mais, le choix du mois de mai comporte de graves inconvénients. Le premier dimanche de mai tombe le 1<sup>er</sup> jour de la fête de Travail. Il est impossible de voter ce jour-là. Le 8 est la fête de Jeanne d'Arc; c'est un jour de fête légale, qui est également hors de cause. Restent, dans ce mois, les 22 et 29. Mais si le scrutin de ballottage avait lieu le 29 mai, il n'y aurait vraiment plus une marge suffisante entre les élections et l'ouverture de la session parlementaire. Il est donc plus probable que les élections auront lieu en avril. Un rapide coup d'œil sur le calendrier nous permet de penser que les dates choisies seront celles du 17 et 24. Ce sont les dates extrêmes auxquelles le Gouvernement puisse arrêter le projet de budget.  
Dici là, le budget sera-t-il voté? On a vu le budget discuté et voté en deux mois, au temps où M. Poincaré tenait la main à ce que les discours inutiles et les répétitions fussent bannis du débat. Le ton de force ne sera donc pas impossible. Mais, à la veille de la consultation électorale, nos députés auront-ils assez de caractère pour s'abstenir de manifestations oratoires à usage démagogique?  
R...

## LETTRE DE BRUXELLES

### Les pourparlers franco-belges de 1916

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)  
BRUXELLES, 5 JANVIER 1932.  
L'opinion publique est préoccupée, la crise étant, d'une éventuelle entente franco-belge que M. Les députés Hubin, Pater et Sinat ont défendue à la Chambre avec tant d'énergie. Il ne se passe pas de semaine, sans que l'un ou l'autre journal n'en fasse l'objet d'une étude. Aujourd'hui, c'est L'INDÉPENDANCE BELGE, journal libéral de Bruxelles, qui publie un article de M. Henri Charriant, ancien attaché commercial à l'Ambassade française de Bruxelles.  
La réputation d'économiste de M. Charriant est faite depuis longtemps. Déjà, avant la guerre, ses opinions étaient très appréciées dans le monde politique, intellectuel et social du pays. En 1916, il fut le secrétaire des Conférences qui se tinrent au Quai d'Orsay pour examiner un projet d'entente économique franco-belge. Ce sont ses souvenirs d'alors que M. Charriant publie.  
Il rappelle d'abord que ce fut M. de Broqueville, alors premier ministre, qui souleva la question et c'est sur les bases qu'il esquissa que le Gouvernement français chargea M. Clémentel de négocier; le Gouvernement belge délégué, à cet effet, M. Van de Vyvere, alors ministre des Finances. Ce dernier fit, tout de suite, comprendre que M. de Broqueville avait fait cavalier seul et que le Gouvernement belge préférait ne pas s'engager dans la voie d'une union économique. « Ce serait, dit-il, un bouleversement économique considérable, un changement complet de tout un système. La Belgique est fier d'indépendance et certains Belges seraient dans l'union douanière, une sorte d'absorption économique par la France »  
A cette objection, M. Clémentel répondit: « La France, avec ses colonies, pourrait au besoin se suffire à elle-même. La Belgique, elle, pourrait-elle résister à l'isolement? Il y a intérêt pour elle à se lier intimement avec une puissance de 40 millions d'habitants. » M. Van de Vyvere reconnut la solidité de l'argument: « Il n'y a pas de salut pour la Belgique, dit-il, sans un intime rapprochement avec la France. Une seule question se pose: rechercher le moyen d'y parvenir. Mais il ajouta: Mais ce que nous sommes surtout jaloux de conserver, c'est notre autonomie. La Belgique en a la source constante. C'est pourquoi nous avons si peur, une peur peut-être exagérée, du mot « union douanière ».  
« Le passé traditionnel est aboli, répondit M. Clémentel. Le Gouvernement est d'ailleurs tout disposé à étudier les conditions de tout autre régime économique d'après-guerre, avec la Belgique, dans l'esprit le plus cordialement fraternel. »  
M. Van de Vyvere persista: même quand M. Clémentel lui eut dit le souci de la France « de pouvoir donner satisfaction à toutes les revendications « élites » sans être entraîné à accorder pareilles satisfactions aux autres pays. »  
Et l'affaire en resta là.  
S...

## Codos et Robida ont atterri hier à Athènes

### première étape de leur raid vers Hanoi



ROBIDA (à gauche) ET CODOS (à droite) ET LEUR AVION

Marseille, 5 janvier. — Cinq heures du matin. Il fait nuit. Les lampes rouges de balisage de l'aérodrome sont encore allumées.  
Devant le hangar de l'Air-Union, les projecteurs éclairent le terrain et mettent en lumière un appareil entièrement métallique, de couleur gris ardoise et qu'on dirait avoir perdu la moitié de sa queue.  
C'est le « Député 27 », 650 CV, type militaire qui, tout à l'heure, va s'envoler vers l'Extrême-Orient avec Codos et Robida.  
Codos et son compagnon de voyage s'entrelient les derniers préparatifs et s'entourent avec les personnalités de l'aéroport.  
Codos, qui en a déjà vu bien d'autres, est tout serein.  
— Avec notre appareil, 1,500 kilomètres par jour, dit-il, seront aisément franchis. Ce soir, nous comptons être à Athènes; mercredi soir, à Bassorah; jeudi, à Karachi; vendredi, à Allahabad; samedi, à Rangoon et dimanche, à Hanoi. Pour rentrer, si le vol de nuit nous paraît possible, nous tenterons de couvrir Hanoi-Marseille en quatre ou cinq jours.  
A 5 h. 40', tout étant prêt, Codos et Robida montent dans le caennage. Un dernier essai du moteur. Tout marche à souhait. Codos fait un signe et les cales sont enlevées.  
L'avion file rapidement vers l'extrémité du terrain. Il a parcouru 300 mètres au plus, que déjà il décolle. Un tour au-dessus du champ d'aviation et voilà qu'il pique vers l'orient.  
Athènes (1.625 km. de Marseille) était la première étape. Codos et Robida y ont atterri à 17 h. 15 (heure locale).  
Ils ont déclaré à leur arrivée que leur voyage jusqu'à Rome avait été bon, mais qu'ils avaient été assaillis dans le canal d'Oronte par une tempête. Des rafales de vent ont dérangé leur avion, leur vol est redevenu normal. Ils repartiront mercredi, à 8 heures, pour Alep.

## Les agresseurs du receveur buraliste de Marcq-en-Barœul ont renouvelé leur forfait hier à Roubaix

### Pénétrant dans le bureau de Postes de la rue de la Fosse-aux-Chênes ils terrorisèrent les employés et rançonnèrent 50.000 francs

Les actes de banditisme se succèdent à une cadence précipitée. L'autre jour à Marcq-en-Barœul, un receveur buraliste, M. Billard, était attaqué et dévalisé. La même scène s'est déroulée mardi soir à Roubaix, presque point par point. Il est vrai d'ailleurs que les bandits étaient probablement les mêmes.

Nous avons annoncé que deux complices des bandits de Marcq avaient été arrêtés. Mais les deux autres, les plus dangereux, Kristlaens et Ovaere, ont échappé aux recherches et l'on a tout lieu de croire que ce sont ces deux repris de justice qui récidivèrent à Roubaix le coup qui leur avait si bien réussi à Marcq-en-Barœul.  
Avec une audace stupéfiante, à 7 h. du soir, ils forcèrent l'entrée du bureau de Postes de la rue de la Fosse-aux-Chênes et, tenant en respect avec leur arme les employés du bureau, ils accablèrent tout le numéraire qui leur tomba sous la main. Voici d'ailleurs des détails sur les circonstances de cet audacieux forfait.  
**La poursuite**  
**Des coups de revolver**  
A peine avaient-ils le dos tourné, que les employés reprenaient leur sang-froid. Dans chaque bureau de poste se trouve une sonnette d'alarme dont l'extrémité se trouve au commissariat central de police. M<sup>me</sup> Mangin ne l'oublia pas.  
Elle fit vibrer la sonnerie, et le poste central alerte dix-huit agents cyclistes qui, malheureusement, ne pouvaient pas arriver à temps. D'autre part, une employée suivit les bandits. A peine étaient-ils dans la rue qu'elle s'y précipita aussi, en criant de toutes ses forces:  
— Au voleur! Au voleur!  
Plusieurs personnes passaient à ce moment et, parmi eux, deux jeunes gens, MM. Marcel Delsalle, 19 ans, employé 56 rue Dombasle, et Désiré Lefebvre, 19 ans, 153 rue du Collège. Voyant deux hommes s'enfuir, ils se lancèrent bravement à leur poursuite. Les cambrieurs, en courant, tournèrent rue Saint-Antoine, talonnés de près par les deux jeunes gens. La situation des bandits devenait, de ce fait, critique. L'un d'eux le comprit. Il sortit son revolver et s'adressant à ses poursuivants, il leur jeta avec un geste non équivoque de son arme:  
— N'ouvrez plus.  
Puis, déchargeant deux fois son arme — en l'air, semble-t-il — il reprit sa course de plus belle, rejoignant son compagnon par qui il avait été légèrement distancé.  
Quelque peu déconcertés par la menace et les coups de feu des bandits MM. Delsalle et Lefebvre ralentirent un peu leur allure, sans cependant arrêter leur poursuite. C'est ainsi que, toujours courant, ils dévalèrent à la suite des deux voleurs la rue du Nouveau-Monde, une partie de la rue de l'Ommelet, la rue Villars, et finalement arrivèrent place de la Nation.  
Ils profitèrent de leur avance, les bandits avaient réussi à faire perdre leur piste et les deux courageux jeunes gens n'aperçurent plus les fuyards.  
**Les deux bandits sont identifiés**  
Cependant, la police, avisée par le coup de sonnette d'alarme de M<sup>me</sup> Mangin, s'était mise en branle.  
M. de la Chassagne de Sereys, commissaire du quartier, vint rue de la Fosse-aux-Chênes commencer son enquête, tandis que M. Desmetre, commissaire central, était prévenu.  
Nous avons dit tout à l'heure qu'un moment même de la fuite des deux bandits, plusieurs personnes passaient devant le bureau de poste cambriolé. Outre MM. Delsalle et Lefebvre, qui se jetèrent à la poursuite des individus, il avait notamment une autre personne dont le témoignage revêt la plus haute importance. Dans les deux landes, elle avait reconnu Alphonse Ovaere, 28 ans, de Roubaix, et Daniel Kristlaens, 29 ans, de Croix, déjà recherchés pour le cambriolage de Marcq-en-Barœul. Le témoin connaît très bien les deux individus et sa déposition est formelle.  
D'autre part, l'enquête fit savoir qu'une femme, qui fut également identifiée, faisait le guet dans la rue pendant que les deux hommes opéraient.  
M. de la Chassagne ne tarda pas non plus à connaître la maison dont les cambrieurs s'étaient introduits dans le bureau de postes, c'étaient les portes derrière eux, que les bandits, sortant de leur cachette, poussaient le verrou. L'éclaircie fut établie tranquillement et ils allèrent pouvoir opérer en toute sécurité.  
**« Haut les mains, que personne ne bouge! »**  
Ce qui se passa ensuite fut si rapide que les témoins de la scène n'en gardent qu'un souvenir assez confus. Les employés s'étaient réunis au travail, plongés dans les chiffres ou chiffrant les timbres.  
Soudain, l'une d'elles, levant la tête, aperçut avec un stupeur mêlée d'effroi deux gars, qui, revolver au poing, entraient dans le bureau. Une légère panique s'ensuivit, mais l'un des bandits y mit vite un terme, en promenant son arme vers les dames terrifiées.  
Puis, tranquillement, continuant à les tenir en respect, il leur tint l'ordre de ne pas bouger, cependant que son compagnon, qui était également muni d'un revolver, fouillait fébrilement les tiroirs et les bureaux, ramassant tout l'argent qui lui tombait sous la main.  
Il paraissait surexcité. Sur une table, n'aurait trouvé que quelques lettres au lieu de l'argent espéré, il les jeta d'un geste brusque. En un tournemain, il eut fait le tour de la place, et les poches gonflées de liasses de billets, il fit signe à son complice.  
Il négligea le coffre-fort. Il dédaigna également les timbres et les valeurs, qu'il eut pu, pourtant, emporter à profusion. Jugant leur butin suffisant, ou craignant une intervention quelconque, les deux bandits se retirèrent précipitamment et par le même chemin qu'ils s'étaient introduits, ils gagnèrent la porte, puis la rue.

## TEL PÈRE, TEL FILS



Le champion du monde de course à pied Jules Ladoumègue est, depuis quelques jours, l'honneur d'un beau garçon. Et comme son fils est né le 31 décembre, à minuit, il fut le premier enfant déclaré en 1932, ce qui fit dire au champion: « Vous voyez, dès sa naissance, il est premier. »

## Le général Pau sera inhumé aux Invalides

Paris, 5 janvier. — Les obsèques du général Pau seront célébrées le jeudi 7 janvier.  
Le levé du corps aura lieu au domicile du général, 12, rue Chardin, à 8 h. Les honneurs militaires seront rendus. Devant l'Hôtel des Invalides, où le corps arrivera vers 9 heures, des discours seront prononcés, puis aura lieu le défilé des troupes.  
La cérémonie religieuse sera célébrée dans la chapelle Saint-Louis, des Invalides, immédiatement après la cérémonie militaire.  
Le général Pau, qui a commandé une armée pendant la guerre 1914-18, sera inhumé dans le caveau de l'Hôtel des Invalides.

## L'état de M. Maginot s'est légèrement amélioré

Paris, 5 janvier. — Le bulletin suivant sur l'état de santé de M. Maginot a été communiqué mardi matin: « L'état général de M. Maginot est satisfaisant; meilleure nuit; troubles hépatiques en régression; température, 39°; pouls, 104 ».

## La situation ministérielle en Italie

Rome, 5 janvier. — Il est incontestable qu'avant la mort de son frère M. Mussolini avait été un remaniement ministériel. Les ministres eux-mêmes qui devaient abandonner leurs portefeuilles, n'en faisaient pas un mystère. Un jour même les journaux relataient quelque peu leur publication dans l'attente du communiqué officiel.  
Puis est survenue la mort de M. Arnaldi. On sait quel coup elle a été pour le chef du Gouvernement. Tous les ministres en fonction lui ont témoigné à l'occasion de ce deuil le plus profond attachement.  
C'est donc à des raisons d'ordre purement sentimental qu'il faut attribuer l'ajournement à une date indéfinie de tout remaniement ministériel. Ni l'importance de la Conférence de Lausanne, ni la proximité de la Conférence de désarmement n'auraient expliqué l'ajournement du remaniement ministériel. En effet, dans le projet de remaniement, le principal exécutif des volontés du duc, M. Grandi, conserverait son portefeuille et on sait d'ailleurs qu'en matière de politique étrangère, c'est lui qui a le plus de poids.  
En ce qui concerne la Conférence de Lausanne, notamment la volonté du duc ne saurait être conditionnée que par l'intérêt qu'a l'Italie à ne pas mécontenter les Etats-Unis.

## Un malade avait promis 100.000 fr. à son médecin Il devra les payer

Toulon, 5 janvier. — Le Tribunal civil, présidé par M. Michel, a rendu son jugement dans un procès qui était depuis assez longtemps en instance.  
Un docteur en médecine, M. Marcha, habitant actuellement à Paris, était installé à Nice quand il fut appelé à soigner, à Sollès-Pont, un riche réfugié russe, M. Bessaloff. Celui-ci, souffrant d'une phlébite à la jambe droite, venait d'être atteint de péritonite compliquée de gangrène à l'appendice. Grâce aux soins du docteur Marcha, il fut complètement guéri.  
Il lui régla ses honoraires et il était tellement heureux de sa guérison qu'il promit au docteur que, si jamais il était malade, il lui viendrait en aide par un don de cent mille francs.  
Cela se passait en février 1926. M. Bessaloff, dans une lettre à son médecin, écrivait textuellement ceci: « Je considère ces cent mille francs comme une dette et non pas comme un service gracieux. Considérez que cela vous est dû, étant guéri. »  
Un an après, le sort voulut que le docteur Marcha subit l'amputation des deux jambes et ne put plus exercer sa profession. Il crut alors devoir rappeler sa promesse à M. Bessaloff. Mais celui-ci, arguant de revers qu'il avait diminué sa fortune, refusa.  
Un procès lui fut intenté par le docteur Marcha à qui le tribunal de Toulon vient de donner raison par un jugement longuement motivé. Il y est stipulé que le malade avait frappé cruellement le médecin et que cela constituait bien un cas pour que celui-ci rappelât sa promesse à son client.  
En conséquence, M. Bessaloff devra payer les cent mille francs à son docteur.

## Les crédits « gelés » en Allemagne seraient prorogés d'un an

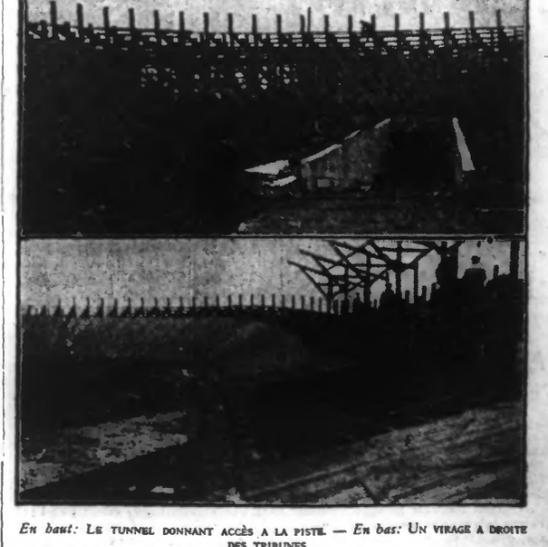
Berlin, 5 janvier. — Les négociations relatives aux crédits étrangers « gelés » en Allemagne viennent de tourner court. Les projets tendant à une consolidation à assez long terme (10 ans par exemple) de ces crédits qui avaient été mis en avant par les banques allemandes qui étaient soutenues par la Reichsbank semblent être définitivement abandonnés.  
Les difficultés qui s'opposent à une opération de cette nature se sont en effet révélées trop considérables pour que l'on puisse espérer les surmonter.  
Dans ces conditions, la Commission mixte, qui siège actuellement à Berlin, s'orienta vers une simple prorogation d'un an de l'accord conclu à Bâle en août et qui arrive à échéance en fin février. Cette prorogation comporterait certains aménagements de détail.  
La principale difficulté qui a rendu impossible un arrangement de plus longue durée est l'insécurité anormale de la situation financière mondiale qui met les banques étrangères créditrices de l'Allemagne dans l'impossibilité de transformer les crédits à trois mois qui figurent dans leurs bilans, en immobilisations à long terme.  
Le fait que la question des réparations n'est pas encore éclaircie à également contribué à rendre une consolidation à long terme impossible. Enfin, le refus de l'Allemagne d'accorder à ses créanciers étrangers les garanties spéciales dont, en particulier, les banquiers américains faisaient la condition d'une consolidation, a rendu inutile la prolongation d'une discussion en vue d'un arrangement à long terme.

## Le raid de Bruxelles au Congo belge



Le chef-pilote Cocquyt, accompagné de M. Orta, directeur de la S. A. B. E. N. A., de retour de leur voyage d'études au Congo belge, sont rentrés à Bruxelles.  
De gauche à droite: MM. DEVISSAISON, le chef-pilote COCCUYT, ORTA et TIMPER, le radio-télégraphiste, photographiés au Bourget.

## Le Vélodrome du Croisé-Laroche



En haut: LE TUNNEL DONNANT ACCÈS À LA PISTE. — En bas: UN VIRAGE À DROITE DES TRIBUNES.  
Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, la construction du Vélodrome du Croisé-Laroche avance rapidement. Grâce aux photographies que nous publions ci-dessus, nos lecteurs pourront s'en faire une idée. La piste aura 235 mètres et sera sensiblement pareille à celle du Vélodrome d'Ivry à Paris.